
[Imprimer](#)

La Solideo lance un premier marché de viabilisation du Village olympique

Image

Un marché de viabilisation de la ZAC du Village olympique et paralympique a été publié par la Solideo le 7 décembre 2019.



Les 40 ha de la ZAC du Village olympique et paralympique sont situés sur les communes de Saint-Denis et de Saint-Ouen. La programmation prévoit 150 000 m² de SDP environ de logements, 119 000 m² d'activités, bureaux, commerces et services, 9 000 m² de nouveaux équipements publics et 7 ha d'espaces verts et naturels. Les travaux doivent débuter au premier trimestre 2020 pour une livraison au premier trimestre 2024.

Après l'attribution des charges foncières des deux secteurs sous sa maîtrise d'ouvrage (aux groupements CDC et Nexity/Eiffage), la Solideo a lancé une consultation pour la phase 1 des travaux de viabilisation de cette ZAC. L'opération est allotie et constituée de trois lots portant sur les secteurs suivants Saint-Denis, Saint-Ouen, et sur les réseaux de chauffage urbain. Un quatrième lot pour le secteur transport mall/parc sera proposé ultérieurement.

Chantiers les mieux intégrés

Les travaux de la phase 1 débiteront à la suite des démolitions de bâtiments pour préfigurer les espaces publics du futur Village des athlètes de Paris 2024 et assurer la préfiguration des espaces héritages, une fois les JOP terminés. La Solideo a fixé comme objectif d'avoir des chantiers qui s'intègrent "de la meilleure des manières dans leurs environnements".

Cette phase comprend, pour les lots 1 à 3, la réalisation des travaux primaires : terrassement grandes masses, voiries primaires, viabilisation, création et dévoiement des réseaux, génie civil, petits ouvrages et protection des ouvrages. Pour le lot 4 relatif au chauffage urbain, il consiste en la fourniture et la mise en œuvre des canalisations dans les fouilles ouvertes par les trois autres lots et la réalisation de tranchées (terrassement et remblaiement) ponctuelles.

Lien vers le BOAMP : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-182287/240>

Date limite d'envoi des réponses : 17 janvier 2020 à 12h

Un stade de sport urbain à la Concorde

Le conseil d'administration de Paris 2024 a annoncé, le 12 décembre 2019, le choix des sites de Tahiti pour le surf et de la Concorde pour différents sports urbains. « S'il est encore trop tôt pour lister précisément les sports et disciplines qui s'y déploieront pendant les Jeux, ce stade de 35 000 spectateurs offrira une expérience inédite, qui permettra d'attirer de nouveaux publics », indique Paris 2024.